

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

IMPRIME A RETOURNER A LA DSDEN DU VAL-DE-MARNE
DRHM-bureau 277 – DATE LIMITE D'ARRIVEE OU DE DEPOT : 12 FEVRIER 2021

NOM - PRENOM :
AFFECTATION (nom de l'école et commune) :
CIRCONSCRIPTION :
COURRIEL :@AC-CRETEIL.FR
FONCTIONS EXERCEES :

- à titre définitif
 à titre provisoire

En qualité de :

- Adjoint TR
 Directeur Autre (à préciser) :

S'agit-il : d'un(e) :

- 1^{ère} demande renouvellement d'une demande
 demande en cours d'année à l'issue d'un congé maternité (préciser la date :)
NB : A l'issue de ce congé, il sera tenu compte, dans la mesure du possible, de la période de couchés pathologiques pour déterminer la date de demande de temps partiel.

Motif de la demande (à compléter obligatoirement) :

- a) **Temps partiel de droit** : joindre les pièces justificatives demandées dans la circulaire (cf. tableau de la circulaire) :
- Élever un enfant de moins de 3 ans (préciser la date de naissance de l'enfant :)
NB : si le 3^{ème} anniversaire de l'enfant intervient en cours d'année scolaire, compléter l'annexe 2 et la retourner en même temps que votre demande de temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans.
En l'absence de cette fiche, vous serez maintenu(e) à temps partiel sur autorisation jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 - Donner des soins à conjoint, enfant ou ascendant malade ou dépendant
 - Personnel reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- b) **Temps partiel sur autorisation** (convenance personnelle) : joindre un courrier circonstancié avec les pièces justificatives (cf. tableau de la circulaire).

Quotité de temps partiel

- 50% 75% 80% (uniquement pour les demandes au titre des personnels bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur en situation de handicap)

Modalité d'organisation (à compléter obligatoirement)

Temps partiel hebdomadaire

Temps partiel annualisé 50 % uniquement (**NB** : le choix de la période travaillée se portera principalement sur la 1^{ère} période de l'année scolaire). Joindre obligatoirement un courrier circonstancié accompagné le cas échéant de pièces justificatives.

Demande de sur-cotisation : oui (joindre l'annexe 3) non (**NB** : les temps partiels de droit n'ouvrent pas droit à la sur-cotisation)

Fait à....., le.....

Signature de l'intéressé(e)
qui reconnaît avoir pris connaissance
des conditions de délivrance de l'autorisation indiquées dans la circulaire
relative aux temps partiels pour l'année scolaire 2020/2021

Signalé : Pour les temps partiels sur autorisation aucune demande ou modification ne sera acceptée après le 12 février 2021, délai de rigueur.